



PRÉFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 28/05/2014

Affaire suivie par : yannick boissonnade.

Téléphone : 05.61.58.65.18
yannick.boissonnade@developpement-
durable.gouv.fr

Réunion d'information régionale GALION SISAL en Midi-Pyrénées du jeudi 22 mai 2014

Liste des participants : cf annexe

Contexte :

Le bon fonctionnement du système d'information GALION-SISAL est déterminant pour rendre compte efficacement de la mise en œuvre de la politique du logement.

La diffusion, le 28 avril 2014, par la Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages (DHUP) de la note d'ouverture de l'exercice 2014 sur le traitement et le suivi des dossiers du financement du logement donne l'occasion de faire le point sur les pratiques de chacun et de transmettre les informations relatives à l'évolution future du système d'information.

L'objectif de cette réunion est :

- d'intégrer les instructions nationales et régionales pour le suivi des opérations en 2014 et d'informer le réseau régional
- de sensibiliser sur les évolutions du système et le potentiel des outils mis à leur disposition.

Déroulement de la journée :

Après la présentation de l'ordre du jour et un tour de table introductif, la journée s'est déroulée en 2 temps principaux :

- **1) les règles de gestion et l'actualité GALION/SISAL**
- **2) Le portail de suivi et de programmation des aides (SPLS)**

- **1) les règles de gestion et l'actualité GALION/SISAL**

Cette année, l'ouverture de la gestion 2014 a été faite tardivement en raison de problèmes d'intégration de la part de CHORUS.

Les évolutions sont abordées :

➤ Ajout de l'instruction

- « PLAI adapté » :

2 procédures d'instruction visant le 1er appel à projet 2013 sont proposées :

* Annulation des décisions 2012-2013 et instruire une nouvelle décision intégrant la subvention complémentaire et la subvention principale : cela nécessite une autorisation de recyclage des crédits par le contrôleur budgétaire régional.
Avantage : suivi des opérations dans Sisal.

* Prise d'une décision complémentaire sur le dossier déjà pris en 2012-2013. La décision complémentaire intervenant postérieurement, les données ne seront pas consolidées dans Sisal, un suivi parallèle doit être fait.

En Midi-Pyrénées, le nombre d'opérations est faible, au nombre de 8, réparties sur 7 territoires dont 4 délégataires (cf tableau joint).

L'appel à projet PLAI Adapté 2014 n'a pas été diffusé, l'instruction sous Galion peut être faite sans signature de la décision.

Il est rappeler que Galion permet de saisir des enveloppes de crédits fictives pour permettre aux services instructeurs de saisir des dossiers au delà de leur dotation notifiée.

Comme chaque année, en perspective du redéploiement des crédits, le bilan intermédiaire au 30/06, avec un maximum de dossiers instruits, reste une priorité.

- « Agrément Logement intermédiaire » : Ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014 relative au logement intermédiaire (cf PJ).

Il s'agit d'une instruction Etat et non du délégataire pour le moment avec un agrément signé du Préfet de département. Les opérations visées se situent sur la zone B1 et correspondent à certains critères (au minimum 25 % de surface de logements sociaux, respect de plafond de ressources et de loyer). Midi-Pyrénées sera peu impactée.

- Suivi des opérations : appel à manifestations d'intérêt « bourgs ruraux » : un fléchage de ces opérations mais pas de crédits spécifiques. Rien n'empêche de mentionner déjà dans l'instruction Galion ces opérations.
- Ajout d'un nouveau produit de financement « Subvention PEEC- un pour un » : Il est rappelé l'enjeu national avec l'accord entre l'Etat et Action Logement. Un nouvel item a été créé cette année pour suivre spécifiquement la subvention Action Logement 1/1. La surcharge foncière de part sa réglementation nécessite une décision propre, sachant que le montant de la surcharge est repris dans la décision principale.
- Interconnexion avec SITADEL : enjeu stratégique de consolidation et de diffusion du suivi des permis de construire. Dans Galion, on constate que le taux de recouvrement des permis de construire n'est que de 56 %. En VEFA, le permis de construire (PC) global est inscrit. Pour l'instruction des paiements, le PC est obligatoire sur les opérations neuves. On peut saisir plusieurs N° de PC pour une seule opération (cf note règles de saisie). Ces identifiants vont permettre la récupération des données issues de SITADEL.
- Intégration des données CHORUS et « délégations de compétences » L'objectif est d'optimiser le suivi du BOP135 par l'intégration des données CHORUS visant les actions hors LLS : LHI, DALO...Il est rappelé au CPCPM qu'il ne faut pas dénaturer les engagements juridiques (EJ). Pour le module de délégations de compétence (instruction est à venir) : l'intégration des données des conventions et avenants permettra d'avoir un suivi précis (en particulier la trésorerie des délégataires). La saisie a été faite par la DHUP au vue d'une enquête complétée par les DDT. Les données parc public y sont intégrées. Côté Parc privé, seul les modalités d'organisation de l'instruction et les délégations mères sont à capitaliser.

En période de restriction budgétaire, il est rappelé l'important de saisir les paiements dans GALION. Ce suivi est le seul moyen de connaître le niveau de consommation.

A noter en Midi-Pyrénées, sur une cible théorique d'autorisations d'engagement, un taux de consommation de crédits de paiement de 86 % (cf détail par territoire) avec une moyenne nationale à 83 %.

A noter qu'une interface avec SuDocUH est envisagée : enjeu lien avec les PLH.

- MOUS : une attention particulière sera faite : rappel des règles de financement 50% du prix de revient, dotation régionale limitée à 1,5% du LLS (cf annexe 6 de la note d'ouverture).

- **Fin de l'exercice le 12 janvier 2015 : il ne faut pas dépasser cette date.**

Les décisions prises au delà ne sont pas prises en compte dans la gestion N-1.

- Evolution de Galion :

*SPLS = offre nouvelle

* ECO-PLS = réhabilitation.

Sur l'ECO Prêt locatif social (CDC), on constate un gros problème de visibilité sur les opérations et sur les loyers de sortie. Une interface avec la CDC est prévue tous les mois avec une amorce de saisie via un formulaire et une remontée dans Galion et Sisal.

Il s'agit d'un enjeu national du plan de rénovation énergétique.

- Autres points :

*Pour les décisions PLUS sans subvention Etat, il est nécessaire de prendre les décisions de clôture pour permettre la mobilisation des prêts.

- Point accès SISAL

*Changement d'univers à faire avant le 28/06/2014 : DDT81 a un message d'erreur transmis au PND sans réponse.

*Le problème des requêtes visant la typologie sur opérations mixtes est connu et la modification est à venir.

*Formation :

Un tableau des utilisateurs Sisal en écriture est remis en séance.

La DREAL envisage une formation de prise en main Sisal, en septembre, pour les personnes (profil lecteur) qui souhaitent utiliser les requêtes pré-établies, existantes.

A la demande de la DREAL MP, ces profils seront créés via le PND.

- **2) Le portail de suivi et de programmation des aides (SPLS)**

La démarche et une démonstration de l'outil sont présentées (cf document).

SPLS s'inscrit dans le programme du comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) et vise à la dématérialisation des dossiers d'aides à la pierre. Il s'agit d'un projet partenarial mis en œuvre dans le cadre d'un comité national.

Il faut tendre vers une programmation pluriannuelle comme AGORA (outil d'instruction des opérations de l'ANRU). Dans le cadre du PNRU 2, l'intention est de raccrocher cette problématique pour l'utilisation d'un seul outil.

Cet outil a été identifié pour le suivi de la programmation dans le cadre du PACTE HLM.

A travers un portail internet, les maîtres d'ouvrage déposent leurs dossiers de demandes d'aide à la pierre auprès des services en charge de la programmation avec une restitution

d'informations sur l'état d'avancement de leurs demandes aux différentes étapes (en cours, validée, programmée, constituée, instruite, financée, lancée, livrée, soldée).

Il est même envisagé de développer un portail de bourse aux opérations.

Cet outil permet à tout instant au Ministère d'avoir une vision de la programmation et de permettre d'apporter des réponses dans la phase de redéploiement des crédits en période de discussions et d'arbitrages budgétaires avec le ministère du budget.

On décline ainsi toute la chaîne de la phase de programmation au solde de l'opération. On pourra ainsi caractériser les délais d'instruction.

Grâce aux expérimentations, une nouvelle version majeure sera développée en 2014 (90 % suite à des remontées de terrain).

La présentation de la démarche repose sur une phase de préparation du redéploiement : c'est le cœur du dispositif. La DREAL pilote et définit la stratégie. Cette phase d'étude est très importante.

Le comité de pilotage peut relever de différentes instances : comité technique, validation bureau CRH...

Une campagne de formation est organisée pour les chefs de projets régionaux.

L'atelier de travail dans la phase de déploiement de l'outil, constitue un document de référence.

Pour 2014, les 8 régions candidates (cf carte) représentent une diversité des territoires avec la Bretagne couverte à 100 % en délégation de compétence.

Après un échange avec l'AUAT, l'alimentation de SPLS n'est prévue qu'à partir de l'outil lui-même. Il n'y a pas d'interface possible en entrée de SPLS, et le Ministère ne souhaite pas à ce jour intégrer des outils locaux multiples. Le portail SPLS a été créé pour atteindre plusieurs objectifs dont celui de permettre de fournir aux maîtres d'ouvrages HLM un télé service unique sur le territoire qui accueillera à horizon 2016 la dématérialisation des dossiers d'instruction. A l'inverse, un flux d'information sortant peut être mis à disposition du délégataire s'il souhaite intégrer les données collectées dans son propre SI.

Sur le site GALION, on retrouve un portail sur le suivi du projet.

<http://galion.info.application.logement.gouv.fr/fonctionnalites-du-portail-r220.html>

A noter que cet été, les sites des délégataires et GALION/SISAL vont fusionner.

Plusieurs éléments de contexte :

*PACTE HLM : SPLS est l'outil officiel de suivi de l'engagement national.

*Pour le message d'alerte sur le délai de dépassement 18 mois (date limite de commencement des travaux), on ne peut encore proroger les délais comme prévu par le CCH. Une évolution interviendra avec le portail SPLS.

*Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, un groupe de travail sur la dématérialisation prévoit des adaptations, es ajouts et des vecteurs de simplification de l'instruction, cela passe par exemple par une réflexion sur l'adaptation des prorogations de certains d'instruction ou même des Evolution envisagée pour fluidifier la gestion des conventions APL : rajouter à la décision une fiche sur le

loyer permettant de ne pas attendre la convention et réduire les délais vis-à-vis de la CAF, tout en maintenant la convention APL.

L'ensemble des pistes de simplification seront présentées pour validation au COPIL avant mise à l'étude par la DHUP.

Démonstration :

Dans l'ergonomie de GALION, on trouve "Demande Pré-progr."

Le maître d'ouvrage renseigne des champs minima.

Une demande peut être « modifiée », « annulée » ou « supprimée » par le MO tant qu'elle n'est pas passée au statut « pré-programmée ».

*Sécurisation des accès et visualisation des demandes :

Chaque Maître d'Ouvrage ne peut visualiser que ses demandes.

Chaque Gestionnaire ne visualise que les demandes de son territoire pour l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage et ce de la validation au solde de la demande.

Consultation, visualisation et mise à jour des informations tout au long du cycle de vie de la demande

Consultation de tableaux de bord adaptés au périmètre de chaque acteur

Historisation des demandes et des paiements

Interface outil de montage opérationnel maître d'ouvrage

Différents statuts :

Au stade "en cours" les données sont visualisées uniquement par le MO.

Validée

Rejetée : à caractériser

Programmée : les données pré-remplies sont intégrées dans Galion

Constituée : en instruction dossier complet déposé

Instruite : imputée, remontée dans Sisal

Financée : décision signée : OS prévisionnel renseigné

Lancée

Livrée

Soldée

L'outil prévoit des échanges OHLM et gestionnaires pour modifier la programmation.

On peut ne pas passer dans l'outil SPLS mais instruire directement dans GALION.

Exemple : promoteur privé qui n'a pas accès à l'outil en raison d'une faible programmation.

La géolocalisation est prévue à la prochaine version (objectif 2015).

Même si des tableaux de bord sont proposés, des extractions SISAL sur la programmation peuvent être faites.

Les compte-rendus du comité national de pilotage SPLS sont disponibles sur le site GALION SISAL.

ANNEXE

Participants :

Nom	Prénom	
LOPES	Florbela	DDT09
MENEL	Pierre	DDT12
ESTEVE	Daniel	CA Grand Rodez
DRUILHE	Karine	CA Grand Rodez
DAMOUS	Martine	DDT32
BREUILS	Séverine	DDT32
GLAISE	Christine	DDT46
MARCENAC	Pascal	DDT46
LLORET	Nicole	CG31
BONNAUD	Stéphane	DDT81
FERRE	Isabelle	DDT81
ROUVE	Sylvie	DDT 82
BUGEAUD	Audrey	CAGM
Da-Ré	Nicolas	CG46
GARCIA	Carole	CG82
LACASSAGNE	Marc	DDT65
THEBAULT	Philippe	DDT31
BONNEFILLE	Catherine	DDT31
BENSAID	Saïd	DDT31
CHINIARD	Jean-Pierre	DDT31
BIRONNEAU	Alexandrine	DDT31
BOLDRON	Benoît	CUTM
PLAUTIN	Hervé	CUTM
CAUJOLLE	Elodie	CUTM
HESSLOEHL	Nathalie	CUTM
RAYNAL	Maguy	USH
BERTHOUMIEUX	Thérèse	CPCM
Przybylski	Mathieu	DHUP/PH4
GAUBERT-DIJON	Jeanne	DREAL MP
TROIVILLE	Laurent	DREAL MP
BOISSONNADE	Yannick	DREAL MP